



LOUHOSSOA  
—LUHUSO—

Conseil du 18 septembre 2019

20190057

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARRIET, Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (11) : Isabelle ALZURI, Bernadette DUCLOS, Gilbert DUPUY, Jean-Pierre HARRIET, Pettan HAZARCA SAPPARART, Alain HIRIART, Carole IRIART-BONNECAZE, Ximun LARRALDE, Bernadette MONGABURE, Laurent ROUX, Marie-Claire SAINT-PIERRE.

Etaient excusés (4) : Jean-Louis JAUREGUIBERRY, Irène LARRONDE, Michel OLHAGARAY, Marie-Dominique OSPITAL

Secrétaire : ALZURI Isabelle

#### Recrutement d'un adjoint technique contractuel à l'école

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi non permanent d'un d'agent d'entretien à l'école à temps non complet pour assurer une aide auprès du personnel de cantine et effectuer le ménage de l'école et de la mairie.

L'emploi serait créé pour la période du 23 septembre 2019 au 08 juillet 2020. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 12.16 heures. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

Après avoir entendu le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- DECIDE** - la création, pour la période du 23/09/2019 au 08/07/2019, d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique représentant 12.16 heures de travail par semaine en moyenne,
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 348.
- AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,
- PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité,



Fait à Louhossoa, le 19 septembre 2019,  
Monsieur Jean-Pierre HARRIET  
Le Maire